Remorque pr. le transport : de choses (*)	Marque E R K A	Type 88 S - Super Cro		Fiche d'homolog: CH <u>9229 06</u>		
MOYENS D'IDENTIFICATION "88 S" devant le n° du châssis et sur plaquette du constructeur a droite, latéralement sur le cadre Numéro du châssis frappé en haut, sur fixation du timon et sur plaquette Signe d'identification du moteur frappé Constructeur ERKA-CAMPING, La Ferté-sous-Jouarre (F) Importateur: Bleeker & Cie, Orbe						
CHASSIS Nombre d'essieux Direction Frein de service Frein auxiliaire Frein stationn ^t . méc.à ex Transmission Blocage differ. CARROSSERIE Forme DON	Ralentisseur Ralentisseur Ralentisseur Rointerne, levier ave Crochet remsphère Ø 50 v t avec ridelles Toit ouvert ; AV; milieu; AR	c. secteur bre vit. //itesse max. 80 km/h	MOTEUR Ger Marque Type Position Alésage Cylindr, CV-puiss. Refroidisseme	oms CV-	Temps Carbur fombre cyl ourseImpôt t/m	
DIMENSIONS Voie Diam, braquage	AVAR 1420 GDR/	POIDS A vide Charge utile Total Garantic fabr. Dimens. pneus Charge p. essi	eul'ensemble	110 250 360 4 PR 500	TOTAL 130 270 400 400	

EQUIPEMENT E	quipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route	Avertisseur optique	Genre Remorque pr. trsp. de choses
Feux de croisement	Feux de position	Marque & type ERKA 88 S Super Croisière
Feux de gabarit 2/SEVAM E2	Feux de brouillard	Chassis n ^o
Avertisseur	Niv. sonore(Homologation no CH 9229 06
Essuie-glace	Lave-glace	Forme de la carr. pont avec ridelles
	Catadioptres AV=2 HELLA E1	
Feux stop 2/HELLA E1	AR=2 HELLA E1	Places ass. : Total (avant)
	Plaque 素質與異類類類/oblongue	Poids à vide 130 Carburant
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile 270 Cylindrée cm ³
Indic. direction clign. 2/		Poids total 400 Poids de
	AR HELLA E1	l'ensemble
Avert, clign.	Lampes de travail	<u>.</u>
Feux complémentaires :		-

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: N^O de châssis du vhc. expertisé = 590 470

- *) Ce type de remorque peut également être utilisé pour le transport de bateaux, voir FH CH 9229 05
- §) Les feux de gaberit à l'avant sont montés par l'importateur.

Lieu et date de l'expertise Lausanne, 28.4.1970 La commission d'expertise